

STAGIAIRES JOURNALISTES LIBRES

Conditions d'admission aux cours de la Formation professionnelle

Pour être admis à suivre les cours de la Formation professionnelle des journalistes organisés par le CRFJ, les candidats débutant dans le journalisme libre doivent répondre aux conditions suivantes:

1. Exercer le journalisme à titre d'activité lucrative principale.
2. Exercer cette activité auprès de plusieurs publications ou moyens d'information.
3. Avoir en cette qualité un gain mensuel qui ne soit pas inférieur, en moyenne, à Fr.2'000.-. Cette moyenne est calculée sur les trois mois précédant la demande d'admission aux cours.
4. Admettre que leurs activités annexes, s'ils en ont, soient compatibles avec la profession de journaliste.
5. Avoir un maître de stage agréé par la direction du CRFJ, et le mettre en mesure de suivre régulièrement leur activité.
6. S'engager à faire, dans une rédaction, un stage pratique d'une durée suffisante. Ils fourniront une attestation de la rédaction dans laquelle ce stage aura été effectué.
7. Accepter de fournir en tout temps à la direction du CRFJ, sur demande et à titre confidentiel, les preuves que le montant de Fr. 2'000.-- continue à être atteint et qu'ils poursuivent bien le journalisme à titre d'activité lucrative principale.
8. Avertir sans délai la direction du CRFJ de tous les changements intervenant dans leur statut professionnel, notamment s'ils sont engagés par une publication ou une station de radio ou de télévision.
9. S'engager à s'acquitter régulièrement de la finance de cours, selon le barème en vigueur, montant qui peut être exigé par semestre d'avance, ainsi que d'un montant unique de Fr. 300.-- pour frais d'inscription, constitution de dossier, documentation, etc.

Le soussigné a pris connaissance de ces conditions et se déclare disposé à les respecter.

Date:
:

Signature